

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIGSDORF

du Mardi 29 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 17 juillet 2025 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Doris BRUGGER, Maire.

La convocation a été affichée le 17 Juillet 2025

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 16 Mai 2025
- 3) Présentation du projet de réaménagement de la voirie de la rue des Landes et de la rue de la Carrière
- 4) Présentation de la nouvelle convention relative à la location du presbytère entre les 17 communes
- 5) Demande de location de salle pour une activité sportive
- 6) Divers

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien (à partir du point N° 4), KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Absents excusés :

Mme Doris BRUGGER, Maire, ouvre la séance à 19h00 et indique que le quorum est atteint.

Mme Le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée Délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au titre des amendes de police.

Les membres présents donnent leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour (point N°6).

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2025

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 mai 2025 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents, dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

3. Présentation du projet de réaménagement de la voirie de la rue des Landes et de la carrière. Délibération 3/0725

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de réaménagement de deux rues communales : rue des Landes et rue de la Carrière

Vu les conditions d'éligibilité au Fonds Communal Alsace (FCA) proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) ,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ces travaux afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et la qualité de la voirie ,

Mme le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie dans ces deux rues. Elle précise que les travaux consisteraient notamment en la mise en place d'un enrobé, permettant d'assurer une meilleure durabilité et un meilleur confort de circulation pour les usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Approuve le projet de réaménagement des deux rues communales susmentionnées.
2. Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace (FCA), à hauteur de 36 % du montant des travaux subventionnables, conformément aux règles en vigueur.
3. Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et au suivi de la demande.

4. Présentation de la nouvelle convention relative à la location du presbytère entre les 17 communes Délibération 4/0725

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal, que les représentants des 17 communes des communautés de paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se sont réunis le 17 juin 2024 et le 26 mars 2025 afin de proposer une nouvelle répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf.

Les presbytères de Ferrette et Ligsdorf servent d'habitation aux prêtres qui desservent l'ensemble des 17 communes.

Mme Le Maire rappelle le résultat de la dernière réunion de concertation : il en ressort que les communes ont décidé à l'unanimité que les deux communautés de paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se regroupent pour participer à la prise en charge des loyers.

La répartition cumulée des 2 loyers sera faite proportionnellement au nombre d'habitants des 17 communes avec une clé de répartition basée sur la population totale de l'INSEE de chaque année.

Les loyers seront révisés chaque année en fonction des variations du coût de la construction sur la base du dernier indice publié.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications de Mme Le Maire relatives à la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf ;

Vu le projet de convention à signer entre tous les maires des Communautés de Paroisses du pays des Sources et du Haut-Sundgau ;

Décide à l'unanimité, des membres présents

1. de fixer par convention la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf entre les 17 communes ;
2. d'autoriser Mme Le Maire à signer cette convention avec les maires des communes concernées.

5. Demande de location de salle pour une activité sportive

Délibération 5/0725

Mme le Maire informe le conseil qu'une animatrice sportive a sollicité la commune afin de louer une ancienne salle de classe pour y organiser des cours de sport à destination des habitants.

Elle précise que l'animatrice exercerait cette activité à titre professionnel, de manière régulière (par exemple, une ou plusieurs fois par semaine), et qu'une convention de location devra être établie, précisant les modalités d'occupation, les horaires, la durée de la mise à disposition ainsi que le montant de la redevance qui s'élèverait à 600 euros par an.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil municipal, vote :

Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 0

et

1. Donne son accord de principe pour la mise à disposition d'une salle communale à l'animatrice sportive pour l'exercice de son activité

2. Autorise Mme le Maire à fixer les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition (tarif, créneaux, durée, règles d'utilisation).
3. Charge Mme le Maire de rédiger et signer la convention correspondante.

6. Demande de subvention au titre des amendes de police pour reprise du marquage horizontal suite aux travaux de la CeA. Délibération 6/0725

Mme le Maire explique que la CeA va procéder, 2^{ème} quinzaine du mois d'août, au renouvellement de la couche de roulement sur les routes départementales qui traversent notre commune.

Ces travaux rendront indispensable la réfection de la signalisation horizontale afin de garantir la sécurité des usagers de la route.

La société MARTIN Signalisations, déjà en charge du marquage au niveau du carrefour, nous a fait parvenir un devis de 4123.00 euros HT.

Pour financer ce projet il est possible de solliciter une subvention au titre de amendes de police auprès de la CeA à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

* Autorise Mme Le Maire à demander une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace

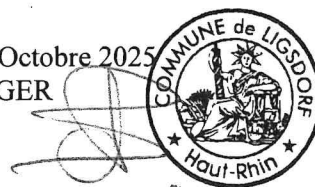
* Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Divers

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
 - PC SCHALTENBRAND Anita : Construction d'un abri couvert : Avis favorable
 - DP UECKER Marco : Construction d'un toit sur une terrasse existante : Avis favorable
 - PC Modificatif JALMAIN Philippe : Changement d'implantation du bâtiment à usage d'atelier : en cours d'instruction
 - DP BLIND Alain : Construction d'un passage couvert : en cours d'instruction
- Mme Le Maire annonce que dans le cadre des travaux de renouvellement de la couche de roulement qui seront réalisées par la CeA 2^{ème} quinzaine d'août il est nécessaire de procéder à une mise à niveau de différents regards. Cette remise à niveau est indispensable pour éviter de futurs problèmes de circulation. Le montant total des travaux est de 10 752.60 euros TTC.
- Mme Le Maire présente une plaque en fonte offerte par le Lions Club d'Altkirch. Cette plaque intitulée « ICI COMMENCE LA MER, NE RIEN JETER » a été créée pour sensibiliser et inciter les personnes au respect de tous les cours d'eau en n'y jetant ni déchets ni détritus. La plaque sera apposée sur un support près du pont rue des Tuileries lors de la journée citoyenne. Un article sur le sujet sera inséré dans notre bulletin communal annuel.
- Différents ateliers prévus pour la journée citoyenne ont été présentés comme par exemple l'installation des nouveaux panneaux de rue, travaux de peinture etc...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h10

Fait à LIGSDORF, le 3 Octobre 2025
Le Maire, Doris BRUGGER



La secrétaire de séance, Martine FOLZER

Publié sur le site de la commune le : 7 Octobre 2025